



LE BULLETIN MUNICIPAL

N°46 - JUILLET 2014



PAGE

2

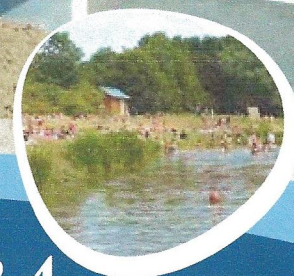
11 juillet :
Argentré fête l'été



PAGE

20

La bibliothèque a
fêté ses 10 ans



PAGE

34

Un été
au plan d'eau

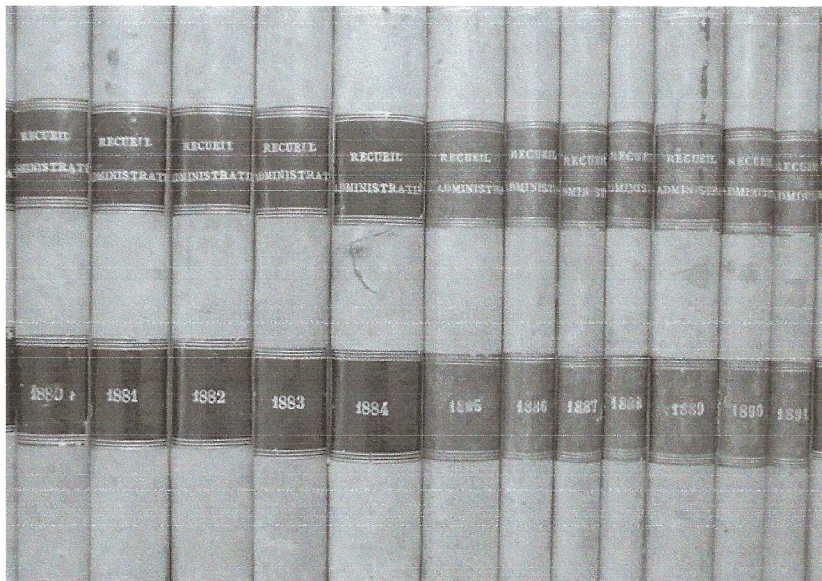
www.argentre.fr



ÉTAT CIVIL

ENVIE DE RETROUVER VOS RACINES ?

L'état civil fête ses 475 ans ! C'est François 1^{er} qui a eu l'idée de tenir un registre des naissances, des mariages et des décès. D'abord l'apanage de l'église catholique, cette institution française a été confiée aux mairies depuis 1792. À Argentré, c'est Christine Gougeon qui vous accueille et vous accompagne dans vos démarches : naissance, mariage, décès, papiers d'identité... Mais l'état civil est aussi une mine d'information pour ceux qui cherchent à retrouver leurs origines. Si l'aventure vous tente, voilà quelques conseils pour y arriver.



DÉBUTER SES RECHERCHES GÉNÉALOGIQUES À ARGENTRÉ

Collecter les livrets de famille ou tout document conservé par sa famille, interroger ses proches sur leurs aïeux constituent les préludes à la réalisation de tout arbre généalogique. Les pas du généalogiste novice se dirigent ensuite vers la mairie. Les registres d'état civil y sont généralement conservés depuis le début du XIX^e siècle. L'état civil actuel (naissances, mariages et décès, soit, en jargon généalogique, les N.M.D.) est institué par le décret du 20 septembre 1792. Il est soumis à des règles de communication : depuis la loi du 15 juillet 2008, les naissances et les mariages de plus de 75 ans sont librement communicables, les actes de décès n'étant soumis à aucun délai. Pour les actes de naissance et de mariage plus récents, le généalogiste doit justifier de son lien de filiation. Avant 1792, c'est dans les registres paroissiaux que le généalogiste poursuit ses recherches : il s'agit alors des « B.M.S. » c'est-à-dire des baptêmes, mariages et sépultures. Les actes gagnent globalement en précision à mesure qu'on avance dans le temps.

LES SPÉCIFICITÉS DES SOURCES ARGENTRÉENNES

La réussite d'un arbre généalogique est très fortement circonstanciée par l'état de conservation des sources. Pour retracer l'histoire d'une famille strictement argentréenne, il est relativement aisé de « remonter » jusqu'au tout début du XVII^e siècle. En effet, les actes les plus anciens sont des baptêmes de 1602 et les séries ne semblent pas trop comporter de lacunes. Les actes notariés, autre source incontournable, permettent de redonner vie à ses ancêtres : des notaires officient à Argentré depuis la première moitié du XVII^e siècle, leurs minutes les plus anciennes sont conservées aux Archives Départementales. On y trouve également les recensements de population, effectués, sauf exception, tous les 5 ans, depuis 1836, qui permettent de connaître la composition d'un foyer. Ainsi, en 1846, parmi les 1733 habitants, Pierre Jupin, cultivateur de son état, est domicilié à la Guette avec son épouse, Louise Brasseur, et leurs quatre enfants de 8, 6, 3 et 1 ans au foyer. Enfin, plusieurs autres sources plus spécifiques peuvent également être sollicitées, tel

le chartrier d'Hauterives également déposé aux Archives Départementales sous la cote 179J.

LA VIE DU VILLAGE AU TRAVERS DE LA GÉNÉALOGIE

La consultation des registres paroissiaux d'Argentré permet de connaître et comprendre les événements qui ont traversé l'histoire du village. En 1663, un jeune homme nommé Louis l'Huillier, domicilié à la ferme de Launay avec ses parents est « tué par accident d'une charte chargée de lande qui versa sur luy ». Des décès de pèlerins sont aussi régulièrement signalés, preuve qu'Argentré était une étape régulièrement empruntée par les pèlerins de cette époque. L'intérêt des registres paroissiaux dépasse donc la généalogie pour se rattacher plus généralement à l'histoire du village. Les habitants qui y ont vécu, qui y sont morts, comme ceux qui y vivent ou meurent actuellement ont écrit et écrivent quotidiennement l'histoire d'Argentré.

**Jean-René LADUREE
et David AUDIBERT**

Étude Généalogique Audibert - Ladurée